

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 30 novembre 2023 à 18 heures 00 minutes
En mairie

Quorum : 9

Présents :

Mme FANTINEL Françoise/Anna, Mme GOURY Anne-Marie, M. GREGORIUS Gilbert, M. HENRY Pascal, Mme KAZMIERCZAK Françoise, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme TARGOSZ Patricia, M. TELLIER Olivier

Procuration(s) :

Mme MANGEOT Nathalie donne pouvoir à Mme LANDOWSKY Sylvie

Absent(s) :

Mme DEVAUX Stéphanie, M. PEZZETA François, M. STRAPPAZZON Sylvain

Excusé(s) :

Mme DURLA Jocelyne, Mme MANGEOT Nathalie, Mme NAGEL Annie, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

Secrétaire de séance : M. TELLIER Olivier

Président de séance : M. KOCIAK Jean-Claude

Procès-verbal du conseil d'administration précédent : Approuvé à l'unanimité

1 - Décision budgétaire modificative (délibération N°41.2023)

Pour assurer le bon fonctionnement du CCAS et afin d'équilibrer les comptes, il est nécessaire d'apporter les modifications au budget primitif 2023 suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6064 (011) : Fournitures administratives	10,00		
611 (011) : Contrats de prestations de servi	-1 010,00		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires €	1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Encaissement des chèques de la gymnastique sénior (délibération N°42.2023)

Le CCAS de TRIEUX est actif dans la mise en place d'activités. Il propose par exemple la gymnastique sénior dont la cotisation annuelle s'élève à 125.00€ par personne pour 40 séances, payable d'une à trois fois par virement ou chèque. L'adhésion est valable jusqu'au 30/08/2024. Une subvention de 50% est allouée par le département.

Une autre demande de subvention a également été demandée pour un atelier conduite (reconnaissance des panneaux routiers, comportement au volant...).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Demande de secours (délibération N°43.2023)

Au vue de la situation de la famille, le conseil d'administration du C.C.A.S. a décidé d'inscrire la famille à la banque alimentaire du C.C.A.S.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Organisation et distribution du colis des anciens

Les colis des anciens ont été commandés auprès du SUPER U de FONTOY. Ils devraient arriver avant le 10 décembre (semaine 49) et seront stockés dans l'ancien local des pompiers à TRIEUX. Ensuite, ils seront distribués dans la mesure du possible courant de semaine 50.

Lors du conseil d'administration il a été convenu avec les membres présents d'une répartition partielle des distributeurs par rues. Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il sera demandé à chaque personne lors de la distribution des colis, une signature autorisant la mairie à utiliser leurs données personnelles (nom, prénom, adresse...) pour les futurs événements.

5 - Question diverses

La collecte de la banque alimentaire des 24 et 25 novembre 2023 ont permis de récolter 774kg de denrée.

Séance levée à 18H49

Fait à TRIEUX, le 04/12/2023

Le Président,

Jean-Claude KOCIAK

Le Secrétaire de séance,

Olivier TELLIER

